

Date d'émission 20-mars-2017

Date de révision 01-nov.-2018

Numéro de révision 1



Le fournisseur identifié ci-après a généré la présente FDS à l'aide du modèle UL SDS. UL n'a pas testé, certifié ni approuvé la substance décrite dans la présente FDS, et toutes les informations de la présente FDS proviennent du fournisseur ou ont été reproduites de sources réglementaires publiques. UL ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations de la présente FDS et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de l'utilisation desdites informations ou de la substance décrite dans la présente FDS. La mise en page, l'aspect et le format de la présente FDS sont © 2014 UL LLC. Tous droits réservés.

**Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit**

Numéro de FDS 1385342  
Nom du produit WLD Aerosol  
Nom chimique

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation recommandée Utilisation industrielle uniquement.  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Importateur**

Jet-Lube (UK) Ltd  
City Park, Watchmead  
Welwyn Garden City, Hertfordshire  
AL7 1LT  
United Kingdom

**Fabricant**

Jet Lube LLC  
930 Whitmore Drive  
Rockwall, Texas USA 75087  
TEL: +1-713-670-5700 (8am-5pm CST)

Pour plus d'informations, contacter.

Personnes responsables Regulatory & Laboratory Team Member(s)  
Adresse e-mail

**Numéro d'appel hors urgences**

+44 (0) 1707 379870 (Whitmore UK) +44-1628-631913 (JL UK Office)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence Pas d'information disponible.

Numéro d'appel d'urgence **Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

<b>Europe</b>	112
<b>Autriche</b>	Centre d'information sur les poisons (Autriche) : +43-(0)1-406 43 43
<b>Belgique</b>	Centre antipoison (Belgique) : +32 70 245 245
<b>Danemark</b>	Numéro des renseignements antipoison (Danemark) : +45 82 12 12 12
<b>Finlande</b>	Centre d'information sur les poisons (Finlande) : +358 9 471 977
<b>France</b>	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
<b>Allemagne</b>	Centre antipoison, Berlin (Allemagne) : +49 030 30686 790 (service 24 heures sur 24, conseils en allemand et en anglais)
<b>Irlande</b>	Centre national d'information sur les poisons (Irlande) : +353 1 8379964
<b>Italie</b>	Centre antipoison, Milan (Italie) : +39 02 6610 1029
<b>Pays-Bas</b>	Centre national d'information sur les poisons (Pays-Bas) : +31 30 274 88 88 (NB : Ce service est uniquement accessible aux professionnels de la santé)
<b>Norvège</b>	Informations sur les poisons (Norvège) : + 47 22 591300
<b>Pologne</b>	Centre d'information et de contrôle sur les poisons, Varsovie (Pologne) : +48 22 619 66 54 ; +48 22 619 08 97
<b>Portugal</b>	Centre d'information sur les poisons (Portugal) : +351 21 330 3284
<b>Espagne</b>	Service d'information antipoison (Espagne) : +34 91 562 04 20
<b>Suède</b>	Centre d'information sur les poisons (Salvador) : +46 8 33 12 31
<b>Suisse</b>	Centre antipoison (Suisse) : Tél 145 : +41 44 251 51 51
<b>Royaume-Uni</b>	Centre national d'information sur les poisons (Irlande) : +353 1 8379964

**Section 2: Hazards Identification**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Toxicité par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)	Catégorie 4 - (H332)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B - (H340)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)
Aérosols	Catégorie 1 - (H222)

**2.2. Éléments d'étiquetage**



**Mention d'avertissement**

**Danger**

**Mentions de danger**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H332 - Nocif par inhalation

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H340 - Peut induire des anomalies génétiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

### Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public

Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public

Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public, à moins que le produit ne soit mis sur le marché sous forme d'aérosol ou dans un récipient doté d'un pulvérisateur fixe scellé

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

## Section 3: Composition/Information

### 3.1 Substances

Sans objet.

### 3.2 Mélanges

Chemical Name	N° CE	CAS-No	Weight-%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	N° d'enr. REACH
Gaz de pétrole liquéfiés	270-704-2	68476-85-7	25-30	Muta. 1B (H340) Press. Gas Carc. 1A (H350) Flam. Gas 1 (H220)	Aucune donnée disponible
Asphalt	232-490-9	8052-42-4	20 - 25	Aucune donnée disponible	01-2119480172-44-XXXX
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	-	64742-47-8	20-25	Asp. Tox. 1 (H304)	01-2119471299-27-XXXX
Hydrotreated Heavy Naphthenic Oil	265-155-0	64742-52-5	10-15	Not classified	01-2119467170-45
Acetone	-	67-64-1	10-15	(EUH066) Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336) Eye Irrit. 2 (H319)	Aucune donnée disponible
Graphite	231-955-3	7782-42-5	1 - 5	Aucune donnée disponible	01-2119486977-12
Antimoine, tris(dipentylcarbamodithioato-S,S'), (OC-6-11)-	240-028-2	15890-25-2	1 - 5	Acute Tox. 4 (H303) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Chronic 2 (H412)	N/A

Carbon black	215-609-9	1333-86-4	1 - 5	Aucune donnée disponible	01-2119384822-32-XXXX
Sulfure de molybdène (IV)	215-263-9	1317-33-5	<1	Aucune donnée disponible	EXEMPT Article 2 (7)(B)

### **Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## **Rubrique 4 : Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Danger par aspiration en cas d'ingestion – Peut pénétrer les poumons et provoquer des lésions. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Voir la section 8 pour plus d'informations.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Symptômes</b>	Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Sensation de brûlure.
------------------	---

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires.

## Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Jet d'eau.

**Moyens d'extinction appropriés** NE PAS ÉTEINDRE UN INCENDIE DE FUITE DE GAZ SI LA FUITE NE PEUT PAS ÊTRE ARRÊTÉE.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### **Dangers spécifiques dus au produit chimique**

Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Les bonbonnes peuvent éclater sous une chaleur extrême. Les bonbonnes endommagées doivent être uniquement manipulées par des spécialistes. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement.

#### **Produits dangereux résultant de la combustion**

Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### **Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## Rubrique 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

**Autres informations** Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher

le produit de pénétrer les égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Inonder la zone d'eau pour terminer la polymérisation, puis gratter le sol.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Contenu sous pression. En cas d'éclatement. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Conditions de conservation</b>	Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver au frais et au sec, à l'écart des sources potentielles de chaleur, des flammes nues, de la lumière du soleil et des autres
-----------------------------------	--

produits chimiques. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.  
Stocker à l'écart des autres matières.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## Section 8: Exposure control/personal protection equipment

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Chemical Name	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Gaz de pétrole liquéfiés 68476-85-7	-	TWA: 1000 ppm TWA: 1750 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1250 ppm STEL: 2180 mg/m <sup>3</sup> Carc*	-	TWA: 1000 ppm	-
Asphalt 8052-42-4	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	-
Acetone 67-64-1	TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup> TWA: 500 ppm	STEL: 1500 ppm STEL: 3620 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup> TWA: 500 ppm	VME: 500 ppm VME: 1210 mg/m <sup>3</sup> VLCT: 1000 ppm VLCT: 2420 mg/m <sup>3</sup>	VLA-ED: 500 ppm VLA-ED; 1210 mg/m <sup>3</sup> VLA-ED	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup>
Graphite 7782-42-5	-	STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> STEL: 12 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	-
Antimoine, tris(dipentylcarbamodit hioato-S,S`)-, (OC-6-11)- 15890-25-2	-	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	-
Carbon black 1333-86-4	-	STEL: 7 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	-
Sulfure de molybdène (IV) 1317-33-5	-	STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	-
Chemical Name	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Gaz de pétrole liquéfiés 68476-85-7	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	-	-	-
Asphalt 8052-42-4	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> Carc*	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> Carc*	TWA: 0.00055 mg/m <sup>3</sup> Skin	-	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> Carc*
Acetone 67-64-1	TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup> TWA: 500 ppm	STEL: 750 ppm TWA: 500 ppm	STEL: 1004 ppm STEL; 2420 mg/m <sup>3</sup> STEL MAC: 502 ppm	TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup> TWA: 500 ppm STEL: 630 ppm STEL: 1500	TWA: 250 ppm TWA: 600 mg/m <sup>3</sup>

			MAC; 1210 mg/m <sup>3</sup> MAC	mg/m <sup>3</sup>	
Graphite 7782-42-5	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>
Antimoine, tris(dipentylcarbamodit hioato-S,S`)-, (OC-6-11)- 15890-25-2	-	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
Carbon black 1333-86-4	-	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 7 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>
Sulfure de molybdène (IV) 1317-33-5	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
<b>Chemical Name</b>	<b>Autriche</b>	<b>Suisse</b>	<b>Pologne</b>	<b>Norvège</b>	<b>Irlande</b>
Gaz de pétrole liquéfiés 68476-85-7	-	-	-	-	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2250 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1250 ppm
Asphalt 8052-42-4	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> Skin Carc*	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>
Distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	-	STEL: 700 mg/m <sup>3</sup> TWA: 350 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-
Acetone 67-64-1	STEL 2000 ppm STEL; 4800 mg/m <sup>3</sup> STEL MAK: 500 ppm MAK; 1200 mg/m <sup>3</sup> MAK	STEL: 1000 ppm STEL; 2400 mg/m <sup>3</sup> STEL MAK: 500 ppm MAK; 1200 mg/m <sup>3</sup> MAK	NDSch: 1800 mg/m <sup>3</sup> NDS: 600 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 125 ppm TWA: 295 mg/m <sup>3</sup> STEL: 156.25 ppm STEL: 368.75 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1500 ppm STEL: 3630 mg/m <sup>3</sup>
Graphite 7782-42-5	STEL 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 4.0 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.0 mg/m <sup>3</sup> TWA: 6.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> STEL: 8 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> STEL: 12 mg/m <sup>3</sup>
Antimoine, tris(dipentylcarbamodit hioato-S,S`)-, (OC-6-11)- 15890-25-2	STEL: 1.5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	-	-	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1.5 mg/m <sup>3</sup>
Carbon black 1333-86-4	-	-	TWA: 4.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 7 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>
Sulfure de molybdène (IV) 1317-33-5	STEL 20 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 9 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1.5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Nom chimique</b>	<b>Roumanie</b>	<b>Ukraine TLVs</b>	<b>Sweden TLVs</b>	<b>Hongrie</b>	<b>Turkey TLVs</b>
Asphalt 8052-42-4	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>				



Graphite 7782-42-5	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>		LLV: 5 mg/m <sup>3</sup>		
Antimoine, tris(dipentylcarbamoato-S,S'), (OC-6-11)-15890-25-2			LLV: 0.25 mg/m <sup>3</sup>		
Carbon black 1333-86-4			LLV: 3 mg/m <sup>3</sup>		
Sulfure de molybdène (IV) 1317-33-5	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>			STEL: 60 mg/m <sup>3</sup> TWA: 15 mg/m <sup>3</sup>	

### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Chemical Name	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Acetone 67-64-1	-	-	Urine : 100 mg/L	50	80 mg/L
Chemical Name	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Asphalt 8052-42-4	(ACGIH:) urine end of shift at end of workweek 1-Hydroxypyrene (fume, with hydrolysis) Nonquantitative	-	-	-	-
Chemical Name	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Acetone 67-64-1	-	80	-	-	50 mg/L

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Lunettes de sécurité étanches. Des lunettes de sécurité à écrans latéraux sont recommandées contre les expositions médicales ou industrielles.
<b>Protection des mains</b>	Gants imperméables. Porter des gants appropriés.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## Rubrique 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Spray de liquide
<b>Aspect</b>	Noir
<b>Odeur</b>	Piquante
<b>Couleur</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques Méthode</u>
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
pH	7	
Point de fusion / congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	0.924	
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Not Available	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité	400	

**9.2. Autres informations**

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible
Densité apparente	Aucune information disponible
Granulométrie	Aucune information disponible
Distribution granulométrique	Aucune information disponible

**Rubrique 10 : Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges statiques	Oui.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses**      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Polymérisation dangereuse**      Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles, Chaleur excessive.



**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone.

**Rubrique 11 : Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer nocive ou mortelle. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation. (d'après les composants).
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Symptômes** Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

**Mesures numériques de toxicité****Toxicité aiguë**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	2,363.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	6,450.00 ppm
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	4.30 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs)	16.00 mg/l

**Toxicité aiguë inconnue**

99.22% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue  
 le mélange contient 87.42 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue  
 le mélange contient 99.22 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue  
 le mélange contient 97.42 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz)  
 le mélange contient 97.42 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur)  
 le mélange contient 83.59 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue  
 (poussières/brouillards)

**Informations sur les composants**

Chemical Name	LD50 Oral	LD50 Dermal	CL50 par inhalation
Asphalt	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 94.4 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4.5 h
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h
Hydrotreated Heavy Naphthenic Oil	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	
Acetone	= 5800 mg/kg ( Rat )	> 15700 mg/kg ( Rabbit )	= 50100 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 8 h
Antimoine, tris(dipentylcarbamodithioato -S,S`)-, (OC-6-11)-	> 16400 mg/kg ( Rat )	> 16000 mg/kg ( Rabbit )	
Carbon black	> 15400 mg/kg ( Rat )	> 3 g/kg ( Rabbit )	
Sulfure de molybdène (IV)			> 2820 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Peut entraîner une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour les yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Aucune information disponible.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Contient un mutagène connu ou supposé.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

Chemical Name	UE - Annexe VI, mutagènes
Gaz de pétrole liquéfiés	Muta. 1B

<b>Cancérogénicité</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Contient un cancérogène connu ou supposé.
------------------------	---

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes

Chemical Name	UE - Annexe VI, cancérogènes
Gaz de pétrole liquéfiés	Carc. 1A
Hydrotreated Heavy Naphthenic Oil	Carc. 1B

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune information disponible.
--------------------------------------	--------------------------------

<b>STOT - exposition unique</b>	Aucune information disponible.
---------------------------------	--------------------------------

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## Rubrique 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .

Chemical Name	Toxique pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		96h LC50: = 2.4 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96h LC50: = 45 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: = 2.2 mg/L (Lepomis macrochirus)	-	96h LC50: = 4720 mg/L
Acetone		96h LC50: = 8300 mg/L (Lepomis macrochirus) 96h LC50: 6210 - 8120 mg/L (Pimephales promelas) 96h LC50: 4.74 - 6.33 mL/L (Oncorhynchus mykiss)	EC50 = 14500 mg/L 15 min	48h EC50: 10294 - 17704 mg/L 48h EC50: 12600 - 12700 mg/L
Carbon black			-	24h EC50: > 5600 mg/L

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

Chemical Name	log Pow
Gaz de pétrole liquéfiés	2.8
Asphalt	6
Acetone	-0.24

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Évaluation PBT et vPvB**

Chemical Name	Évaluation PBT et vPvB
Gaz de pétrole liquéfiés	La substance n'est pas PBT/vPvB
Asphalt	La substance n'est pas PBT/vPvB
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	La substance n'est pas PBT/vPvB
Hydrotreated Heavy Naphthenic Oil	La substance n'est pas PBT/vPvB
Acetone	La substance n'est pas PBT/vPvB
Graphite	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Carbon black	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

**12.6. Autres effets néfastes**

**Autres effets néfastes**                      Aucune information disponible.

**Rubrique 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés**                      Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés**                      Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

**Rubrique 14 : Informations relatives au transport****IMDG**

**14.1 Numéro ONU**                                      UN1950  
**14.2 Nom d'expédition**                              AEROSOLS  
**Description**    UN1950, AEROSOLS, 2.1  
**14.3 Hazard Class (select)**                              2  
**14.4 Packing Group (select)**                              None  
**14.5 Polluant marin**                                      Sans objet  
**14.6 Dispositions spéciales**                              Aucun(e)  
**N° d'urgence**    F-D, S-U  
**14.7 Transport en vrac**                                      Aucune information disponible  
**conformément à l'annexe II de la**  
**convention MARPOL et au**  
**recueil IBC**

**RID**

**14.1 N° ONU**    UN1950  
**14.2 Nom d'expédition**                              AEROSOLS  
**Description**    UN1950, AEROSOLS, 2.1  
**14.3 Classe de danger**                                      2.1

<b>Étiquettes ADR/RID</b>	2.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	NON RÉGLEMENTÉ
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>Code de classification</b>	5F
<b>ADR</b>	
<b>14.1 N° ONU</b>	UN1950
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	AEROSOLS
<b>Description</b>	UN1950, AEROSOLS, 2.1, (D)
<b>14.3 Classe de danger</b>	2.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	NON RÉGLEMENTÉ
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e) 190, 327, 344, 625
<b>Code de classification</b>	5F
<b>Code de restriction en tunnel (D)</b>	
<b>IATA</b>	
<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN1950
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	AEROSOLS, FLAMMABLE
<b>Description</b>	UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1
<b>14.3 Hazard Class (select)</b>	2.1
<b>14.4 Packing Group (select)</b>	None
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>Code ERG</b>	10L

### Rubrique 15 : Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations nationales

##### France

##### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Chemical Name	Numéro RG, France	Titre
Distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	RG 84	-
Acetone 67-64-1	RG 84	-
Graphite 7782-42-5	RG 16 RG 25	-
Carbon black 1333-86-4	RG 16, RG 16bis	-

##### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Chemical Name	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Gaz de pétrole liquéfiés - 68476-85-7	Use restricted. See item 28. Use restricted. See item 29.	

**Polluants organiques persistants**

Sans objet.

**Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

P3a - AÉROSOLS INFLAMMABLES

P3b - AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

**Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)**

Chemical Name	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)
Gaz de pétrole liquéfiés - 68476-85-7	50	200
Hydrotreated Heavy Naphthenic Oil - 64742-52-5	2500	25000

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet.

**Inventaires internationaux**

**TSCA**

Est conforme.

**DSL/NDL**

Est conforme.

**EINECS/ELINCS**

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

**ENCS**

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

**IECSC**

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

**KECL**

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

**PICCS**

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

**AICS (Australie)**

Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

**Légende**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

**Section 16: Other Information**





**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H332 - Nocif par inhalation  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H350 - Peut provoquer le cancer par ingestion  
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H340 - Peut induire des anomalies génétiques par inhalation  
H220 - Gaz extrêmement inflammable  
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	-	Désignation « Peau »

**Principales références de la littérature et sources de données**

[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

**Préparée par** Product Stewardship  
23 British American Blvd.  
Latham, NY 12110  
1-800-572-6501

**Date d'émission** 20-mars-2017

**Date de révision** 01-nov.-2018

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**